



(19)

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 312 338 A3

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(88) Date de publication A3:
30.07.2003 Bulletin 2003/31

(51) Int Cl.⁷: A61K 7/06, C08L 83/08,
A61K 7/09

(43) Date de publication A2:
21.05.2003 Bulletin 2003/21

(21) Numéro de dépôt: 02292783.4

(22) Date de dépôt: 07.11.2002

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: 08.11.2001 FR 0114478

(71) Demandeur: L'OREAL
75008 Paris (FR)

(72) Inventeurs:
• Devin-Baudoin, Priscille
92170 Vanves (FR)
• Sabbagh, Anne
92500 Rueil Malmaison (FR)

(74) Mandataire: Bourdeau, Françoise
L'OREAL,
Département Propriété Industrielle,
6, rue Bertrand Sincholle
92585 Clichy Cedex (FR)

(54) **Procédé de déformation permanente des cheveux mettant en oeuvre des silicones aminées particulières**

(57) L'invention concerne un procédé de déformation permanente des fibres kératiniques comprenant l'application sur les fibres kératiniques, avant l'opération de réduction et/ou après l'opération de fixation, d'une composition cosmétique de pré-traitement et/ou de

post-traitement comprenant, dans un véhicule cosmétiquement acceptable, au moins une silicone aminée particulière sous forme non microémulsionnée.



Office européen
des brevets

**RAPPORT PARTIEL
DE RECHERCHE EUROPEENNE**

qui selon la règle 45 de la Convention sur le brevet européen est considéré, aux fins de la procédure ultérieure, comme le rapport de la recherche européenne

Numéro de la demande
EP 02 29 2783

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	GB 2 141 454 A (BRISTOL MYERS CO) 19 décembre 1984 (1984-12-19) * page 4, ligne 34 - page 5, ligne 14; revendications 1,2,5,7 *	1,5,6, 10-13,15	A61K7/06 C08L83/08 A61K7/09
A	US 5 340 367 A (SCHULTZ THOMAS M ET AL) 23 août 1994 (1994-08-23) * colonne 6, ligne 1 - ligne 15; revendications 1,5,6; exemples 1,4 *	1,5,6, 10-13	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A61K C08L C08G
RECHERCHE INCOMPLETE			
<p>La division de la recherche estime que la présente demande de brevet, ou une ou plusieurs revendications, ne sont pas conformes aux dispositions de la CBE au point qu'une recherche significative sur l'état de la technique ne peut être effectuée, ou seulement partiellement, au regard de ces revendications.</p> <p>Revendications ayant fait l'objet d'une recherche complète:</p> <p>Revendications ayant fait l'objet d'une recherche incomplète:</p> <p>Revendications n'ayant pas fait l'objet d'une recherche:</p> <p>Raison pour la limitation de la recherche:</p> <p>voir feuille supplémentaire C</p>			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
BERLIN		3 juin 2003	Angiolini, D
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>& : membre de la même famille, document correspondant</p>			



Office européen
des brevets

RECHERCHE INCOMPLETE
FEUILLE SUPPLEMENTAIRE C

Numéro de la demande
EP 02 29 2783

Revendications ayant fait
l'objet de recherches complètes:
1-6

Revendications ayant fait
l'objet de recherches incomplètes:
10-15

Revendications n'ayant pas fait
l'objet de recherches:
7-9

Raison pour la limitation de la recherche:

Les revendications 7-9 présentes ont trait à une composition définie en faisant référence à une caractéristique ou propriété souhaitable, à savoir l'angle de contact avec l'eau d'un cheveu traité avec la composition.

Les revendications couvrent tous les compositions présentant cette caractéristique ou propriété, alors que la demande ne fournit un fondement au sens de l'Article 84 CBE et/ou un exposé au sens de l'Article 83 CBE que pour un nombre très limité de tels compositions. Indépendamment des raisons évoquées ci-dessus, les revendications 7-9 manquent aussi de clarté. En effet, on a cherché à définir la composition au moyen du résultat à atteindre (c'est à dire: d'un angle de contact avec l'eau). Ce manque de clarté est, dans le cas présent, de nouveau tel qu'une recherche significative sur tout le spectre couvert par les revendications est impossible.

En conséquence, la recherche n'a été effectuée que pour les parties des revendications dont l'objet apparaît être clair, fondé et suffisamment exposé, à savoir les parties concernant la composition comme définie selon les revendications 1-6,10-15.

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 2783

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-06-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2141454	A	19-12-1984		548452 B2 AU 2914084 A CA 1229305 A1 DE 3421358 A1 FR 2548020 A1 GR 82154 A1 IT 1181902 B JP 1769224 C JP 4060447 B JP 60008216 A SE 465204 B SE 8403215 A US 4770873 A ZA 8404309 A	12-12-1985 20-12-1984 17-11-1987 20-12-1984 04-01-1985 13-12-1984 30-09-1987 30-06-1993 28-09-1992 17-01-1985 12-08-1991 16-12-1984 13-09-1988 27-02-1985
US 5340367	A	23-08-1994		AUCUN	